

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN



Covid 19 : Cachan prend des mesures préventives pour tous les bureaux de vote

Le 9 mars 2020

Le Ministère de l'Intérieur a confirmé la tenue des scrutins des 15 et 22 mars prochains. Plusieurs mesures seront prises pour assurer aux électeurs l'accès aux bureaux de vote.

Dans l'attente des directives du Ministère de l'Intérieur, la Ville de Cachan s'engage dès à présent à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Rappel des gestes barrières par affichage des consignes nationales,
- Gel hydro alcoolique en libre-service à l'entrée des bureaux de vote,
- Autorisation du port d'un masque pour raison médicale
- Mise à disposition de gants à usage unique,
- Nettoyage régulier des bureaux pendant les opérations de vote.

Dans un souci de prévention et d'information, la Ville de Cachan a activé depuis une quinzaine de jours une cellule de veille qui se réunit quotidiennement afin de suivre la situation en lien constant avec les autorités préfectorales et l'ARS. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises et notre Ville reste attentive à toute évolution de la situation.